



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS 2015 DE LA FIA

Note d'information du 26 janvier 2015 à tous les concurrents potentiels concernant les engagements

Chers Concurrents,

1. LE RÈGLEMENT SPORTIF 2015 est disponible sur le site Internet de la FIA sur le lien suivant :
[http://www.fia.com/sport/regulations?f\[0\]=field_regulation_category%3A81](http://www.fia.com/sport/regulations?f[0]=field_regulation_category%3A81)

2. Le CALENDRIER 2015 : tel qu'approuvé par le CMSA du 03.12.2014, se trouve ci-dessous.

3. LES ENGAGEMENTS seront ouverts à partir du **lundi 26 janvier 2015**.

Nous vous rappelons que **les engagements** au Championnat se font **uniquement par le biais du bulletin électronique** que vous trouverez via le lien :

<http://private.fia.com/registrationetc>

NB : Les mots de passe attribués en 2014 restent valables pour 2015.

a) Engagements concurrents « saison » :

- o Date de clôture : **24 mars 2015, minuit.**
- o Droits d'engagement: **4'600 euros** par camion pour la saison.

b) Engagements concurrent « course-par-course » :

- o Date de clôture : **14 jours avant le début de l'Epreuve concernée.**
- o Droits d'engagement : **1'100 euros** par camion par épreuve.

*Note : Pour rappel, il n'est plus nécessaire de remplir un bulletin d'engagement « équipe ».
Chaque concurrent s'engageant par le biais d'une licence concurrent et/ou équipe, sera habilité à marquer des points pour le titre équipe dans le respect des conditions des articles 4.2 et 6.1.2.*

Avant de procéder à votre engagement ou à celui de votre équipe, nous vous demandons de vous **munir de toutes les pièces ci-dessous, obligatoires** pour vous inscrire :

- le nom du concurrent
- le nom du ou des pilote(s)
- la copie de la licence « pilote »
- la copie de la licence « concurrent »
- la copie du transfert bancaire, correspondant au montant des droits d'engagement
- la marque et le modèle du camion
- la fiche descriptive du camion (photos et détails à fournir en pièces jointes)
- la marque et le type de pneus
- le numéro de TVA intracommunautaire.

Tout engagement ne sera considéré comme valide qu'à condition qu'il soit dûment complété, que les documents nécessaires listés ci-dessus soient fournis et que le transfert bancaire soit effectif sur le compte de la FIA avant la date de clôture de l'engagement.

NB : avant de soumettre toute demande d'engagement, le concurrent devra s'assurer auprès de la FIA, auprès de M. Carlos Barros, cbarros@fia.com, que le modèle de camion concerné est considéré comme éligible selon les termes de l' Article 2) du présent règlement. Le Groupe de Travail Technique de la Commission des Courses de Camions est en droit de demander, si nécessaire, des informations supplémentaires avant que l'engagement ne soit accepté.

Nous vous rappelons que tout **engagement « saison »** doit être contracté **avant le 24 mars 2015, minuit,**

Tout engagement doit être approuvé par la FIA avant de devenir définitif. A compter de cette approbation, tout droit d'engagement perçu restera dû.

En cas de refus, vous serez contacté personnellement.

Tout concurrent souhaitant s'engager sur une base d'engagement « **course par course** » a la possibilité de le faire via le lien ci-dessus, à compter du lundi 26 janvier 2015 et ce, jusqu'à la date de clôture de la compétition concernée. Il suffit de sélectionner la compétition(s) choisie(s) dans le calendrier proposé lors de la 1^{ère} étape de la procédure d'engagement en ligne, et de payer les frais d'engagement.

En cas d'éventuelles difficultés ou pour compléter votre engagement avant la date de clôture, vous pourrez vous adresser à Bettina Pieren à l'adresse suivante : bpieren@fia.com.

Nous attirons votre attention sur le fait que, comme en 2014, vous avez la possibilité d'inscrire un **2^{ème} pilote**, dit « pilote de réserve » à condition de le mentionner explicitement dans l'Annexe 1 ci-jointe pour les compétitions concernées. Par ailleurs, cette annexe faisant aussi office pour les déclarations d'absences, nous vous prions de la retourner dûment complétée, datée et signée par fax au +41 22 544 44 70 ou par email à l'adresse suivante : bpieren@fia.com. (cf. Article 6.4 du Règlement Sportif applicable).

4. EQUIPE CHAMPIONNE D'EUROPE 2015 : Nous nous permettons de vous rappeler que depuis 2007, le Championnat vous offre la possibilité de vous inscrire pour le titre d'Equipe Championne d'Europe des Courses de Camions de la FIA (voir Article 4.2 du Règlement Sportif applicable). Veuillez nous indiquer le nom des pilotes participant à ce Championnat au moment de cette inscription.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette note d'information, nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle saison sportive 2015.

Meilleures salutations,

M. Olivier Steveny
Manager de la course de camions de la FIA



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

ANNEXE 1
ENGAGES « SAISON »
DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS DE LA FIA 2015

DATE	PAYS	NOM DU CIRCUIT	PILOTE *	PILOTE DE RÉSERVE*	ABSENCES JOKER (MAX. 2)
24 - 26.04	ESP	VALENCIA RICARDO TORMO			
14 - 17.05	AUT	RED BULL RING SPIELBERG			
23.05	ITA	MISANO			
20 - 21.06	FRA	NOGARO			
26.06	DEU	NÜRBURGRING			
28 - 30.08	CZE	MOST			
05 - 06.09	HUN	HUNGARORING			
19 - 20.09	BEL	ZOLDER			
02 - 04.10	ESP	JARAMA			
09 - 11.10	FRA	LE MANS 24 HEURES			

* conformément à ce qui a été déclaré dans le bulletin d'engagement

Extrait Art. 6.4: « Un concurrent engagé à la saison peut nommer, en plus du pilote principal, un **pilote de réserve** au moment de son engagement pour tout camion qu'il engage. **La liste des Epreuves à laquelle le pilote de réserve prendra part doit être jointe à l'engagement.** Tout concurrent aura la possibilité de déclarer un changement entre le pilote principal et le pilote de réserve jusqu'à la date de clôture des engagements de la Compétition concernée. Un changement de pilote pourra également être autorisé au cours d'une Compétition avant la fin des vérifications techniques seulement dans des cas de « force majeure » qualifiés comme tels par le Collège des Commissaires Sportifs. Le pilote de réserve ou le pilote remplaçant en cas de « force majeure » sera autorisé à marquer des points dans le Championnat qui ne seront pas cumulables avec ceux acquis par le pilote remplacé. »

Important: La participation des concurrents engagés au Championnat est impérative sur toutes les Epreuves comptant pour le Championnat. Si tel n'est pas le cas, le concurrent doit l'indiquer sur ce formulaire.

« Un maximum de 2 Epreuves pourra être mentionné dans cet avis préalable si le Championnat comprend au total 10 Epreuves. Tout concurrent ne participant pas à une Compétition n'ayant pas fait l'objet de l'avis préalable, se verra infliger une amende de 3000 euros dès la 1^{ère} infraction et pourra être exclu du Championnat pour le reste de la saison à compter de la 2^{ème} infraction » (Art. 6.1.7).

Date :

Nom :

Signature:



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

CALENDRIER 2015
DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES COURSES DE CAMIONS DE LA FIA
Approuvé par le CMSA du 3 décembre 2014 et ratifié par l'Assemblée Générale

DATE	PAYS	NOM DE L'ÉPREUVE
24 - 26.04	ESP	VALENCIA RICARDO TORMO
14 - 17.05	AUT	RED BULL RING SPIELBERG
23.05	ITA	MISANO
20 - 21.06	FRA	NOGARO
26.06	DEU	NÜRBURGRING
28 - 30.08	CZE	MOST
05 - 06.09	HUN	HUNGARORING
19 - 20.09	BEL	ZOLDER
02 - 04.10	ESP	JARAMA
09 - 11.10	FRA	LE MANS 24 HEURES

Administration : Chemin de Blandonnet 2 ▪ 1215 Geneva 15 ▪ Switzerland

Tel. : +41 22 544 44 00 ▪ Website : www.fia.com

Fax (Sport): +41 22 544 44 50 ▪ Fax (Circuit Dept): +41 22 544 44 70

